



SPORT



Ce que le volontaire peut faire

Les volontaires peuvent être des ambassadeurs des valeurs civiques et citoyennes du sport. L'activité sportive peut être un lieu privilégié de transmission et de sensibilisation. Dans ce cadre, plusieurs axes peuvent être distingués dans le secteur sportif :

→ **La dimension sociale, solidaire et citoyenne du sport** : participer à des actions utilisant le sport comme vecteur d'intégration pour toutes les catégories de la population exposées à des facteurs d'exclusion. Participer à des actions qui promeuvent et font vivre les valeurs civiques et citoyennes de la pratique sportive ;

→ Contribuer à des projets favorisant la **découverte et l'accès aux pratiques sportives, en particulier pour les publics éloignés de celles-ci**, en allant à la rencontre de ces publics et en facilitant leur engagement dans ces pratiques ;

→ Apporter un soutien aux actions en faveur d'**une pratique du sport excluant les violences** et les comportements contraires à son esprit.

→ Les missions de Service Civique dans le champ du sport peuvent également contribuer au développement du sport santé (programmes préconisant la pratique d'activité physique et sportive comme vecteurs de bonne santé, de lutte contre la sédentarité, de bonne hygiène de vie et de prévention des risques de maladie), à l'apprentissage de savoirs fondamentaux (aisance aquatique, savoir rouler), à l'accompagnement scolaire des jeunes pratiquants, etc.



Ce que le volontaire ne peut pas faire

L'action des volontaires s'inscrit dans un cadre distinct du fonctionnement courant et des activités indispensables de la structure. Leur action ne se substitue pas aux activités menées par les permanents de la structure.

Ainsi, les volontaires ne peuvent en aucun cas assurer l'encadrement d'une pratique sportive. Les volontaires n'auront donc **pas de missions liées à l'entraînement des sportifs ou des jeunes du club**, ou à la gestion des locaux et l'entretien des installations sportives, ni même à l'arbitrage, à la gestion des fichiers d'adhérents ou encore à la communication du club sportif ou de la structure.

Les volontaires n'assurent pas l'encadrement en autonomie d'une pratique sportive. À ce titre, les volontaires qui disposent de diplômes sportifs (BAPAAT, BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS, licence STAPS) ne peuvent pas faire usage de leur compétence à encadrer un entraînement ou à réaliser des actes pédagogiques dans le cadre de leur engagement de Service Civique.



Points de vigilance

Les structures d'accueil réalisent autant que possible leur recrutement en dehors du réseau sportif pour garantir la diversité des profils de volontaires accueillis et favoriser l'expérience de mixité sociale des volontaires.

1/ AIDER À LA DÉCOUVERTE DES PRATIQUES SPORTIVES ET LES MOBILISER COMME VECTEUR DE MIXITÉ ET D'INTÉGRATION

1.1. Encourager les pratiques sportives saines, respectueuses et inclusives

Objectif d'intérêt général :

Rendre accessible la pratique et l'esprit sportifs à tous et notamment aux publics qui en sont les plus éloignés.

Dans le cadre de leur mission, les volontaires sont amenés à :

→ Aller à la rencontre des publics éloignés du sport (femmes, enfants, jeunes en insertion, personnes handicapées, populations défavorisées...) pour faciliter leur intégration dans les associations sportives et leur participation lors d'événements sportifs ;

→ Organiser des activités sportives favorisant la mixité sociale et l'évolution des représentations ;

→ Promouvoir la pratique sportive : création, diffusion d'outils, organisation de festivals, etc. ;

→ Promouvoir une approche éco-citoyenne lors du déroulement des activités auprès du club ;

→ Lutter contre les stéréotypes de genre dans la pratique du sport et encourager la parité dans le secteur sportif à travers des rencontres et animations ;

→ Lutter contre la dérive de certaines pratiques sportives : dopage, sens démesuré de la performance, etc., à travers l'animation d'ateliers de sensibilisation ;

→ Favoriser les pratiques physiques et sportives multi-activités afin de développer les liens sociaux et dynamiser les territoires en :

- Proposant des événements sportifs originaux mobilisant différents publics (enfants, jeunes, adultes, familles), en particulier des initiations/découvertes en accompagnement de grands événements sportifs ;

- Faisant le lien entre les initiatives et en témoignant des réussites.

1.2. Faire découvrir les activités de randonnée pédestre à des jeunes/des habitants

Objectif d'intérêt général :

Sensibiliser des jeunes ou des habitants du territoire à la randonnée pédestre et à ses attraits, notamment dans les zones de revitalisation rurales (ZRR) et les quartiers de la politique de la ville (QPV).

Permettre l'engagement d'un groupe de jeunes ou d'habitants dans une pratique régulière de la randonnée pédestre. Organiser un séjour itinérant avec des jeunes de divers horizons pour vivre une aventure pédestre, culturelle et collective.

Dans le cadre de leur mission, les volontaires sont amenés à :

→ Aller à la rencontre de structures locales accueillant des jeunes et être l'ambassadeur du projet ;

→ Promouvoir le projet auprès des jeunes, au travers de cafés rencontres et d'autres moments d'échanges, avec l'appui de supports de communication proposés par le Comité ;

→ Sensibiliser puis mobiliser un groupe de jeunes à réaliser régulièrement des activités de randonnée pédestre (au moins 20 demi-journées par an : randonnées, formations, soutien des jeunes aux travaux des bénévoles) en vue de se constituer un capital de points-pas, convertibles en euros, nécessaire à la réalisation de leur projet d'itinérance ;

→ Avec l'accompagnement de l'ODCVL (Office départemental des centres de vacances et de loisirs), organisateur de séjours pour jeunes, aider les jeunes à définir leurs envies de séjour, la destination souhaitée, l'événement choisi, le coût du projet, les partenaires associés, etc. ;

→ En fin de mission, participer avec les jeunes à l'aventure choisie par le groupe.

Cette mission peut également se décliner sans séjour d'itinérance et auprès d'un public de tous âges, résidant en QPV.

Dans le cadre de leur mission, les volontaires sont amenés à :

→ Rencontrer régulièrement les habitants et être à l'écoute de leurs souhaits ;

→ Être en relation avec les référents de quartiers et les différents acteurs impliqués ;

→ Participer à la programmation et à la planification des sorties en montagne et veiller à leur bon déroulement tant au niveau logistique qu'humain ;

→ Contribuer au développement du lien social entre les habitants en partageant les moments forts de l'action : arrivée au sommet d'une montagne, pique-nique en commun, etc.



1.3. Promouvoir l'accès à l'athlétisme pour des personnes en situation de handicap

Objectif d'intérêt général :

Faciliter la pratique de l'athlétisme pour les personnes en situation de handicap au sein des clubs affiliés.

Dans le cadre de leur mission, les volontaires sont amenés à :

→ Soutenir l'action de l'association dans l'accueil et l'intégration de publics en situation de handicap : informer sur l'accessibilité de l'association en allant dans les permanences des Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH), sur les lieux de vie (foyer familial, service ou établissement social et médico-social), dans les centres de rééducation, etc., et favoriser les partenariats avec des établissements spécialisés ;

→ Accompagner les personnes en situation de handicap dans la pratique d'une activité athlétique (conditions de transport, participer à l'accueil, l'orientation, l'information, la préparation et la prise en charge des publics) ;

→ Accompagner la personne en situation de handicap dans la phase de découverte ;

→ Soutenir l'éducateur dans son activité d'animation auprès de publics handicapés ;

→ Participer à l'organisation d'une manifestation sportive à destination de personnes en situation de handicap ou mixant personnes en situation de handicap et valides.



1.4. Sensibiliser le public au football féminin

Objectif d'intérêt général :

Contribuer à la féminisation et à la mixité dans la pratique du football.

Dans le cadre de leur mission, les volontaires sont amenés à :

→ Participer à des projets et animation de découverte du football en Quartiers Prioritaires de la Ville :

→ Proposer des ateliers animés par les éducateurs de quartiers ou dans les centres sociaux ;

→ Aller au-devant des collèges avoisinants pour promouvoir le football féminin ;

→ Participer à la création d'outils de promotion du football féminin pour les animations (panneau, quizz ...) ;

→ Prendre part à l'organisation et la réalisation de journées de découverte pour le public féminin.

→ Animer des moments de sensibilisation sur les dangers du sexisme ;

→ Proposer des pratiques alternatives ouvrant au football (ultimate, hockey sur gazon...) et pouvant fédérer des publics nouveaux.

1.5. Promouvoir la pratique sportive auprès des habitants

Objectif d'intérêt général :

Promouvoir la pratique sportive notamment auprès des publics qui en sont éloignés. Contribuer à la lutte contre l'échec scolaire, à la réduction des inégalités sociales et culturelles, ainsi qu'à la santé des habitants à travers le sport.

Les volontaires interviendront en complément des agents municipaux, sur les dispositifs d'animation sportive afin de participer à la lutte contre l'exclusion, favoriser la réussite éducative et décourager toute forme de violence.

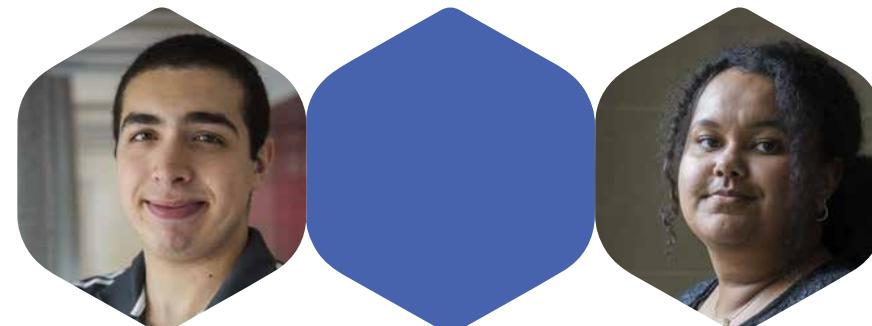
La mission se tournera aussi vers des animations auprès de publics souvent à l'écart de la pratique sportive comme les victimes de la grande exclusion, les personnes en situation de handicap, en rémission de graves maladies ou en surpoids ; ou vers des actions destinées à développer l'insertion sociale et le lien intergénérationnel, le sport féminin et la lutte contre les discriminations.

Dans le cadre de leur mission, les volontaires sont amenés à :

→ Faire connaître les dispositifs du Service du Sport de Proximité de la collectivité (Sport découverte de proximité, Sport découverte initiation, Sport vacances et Sport découverte nature), en informant les usagers des diverses actions d'animation sportive, notamment en allant à la rencontre des parents des enfants des quartiers les moins favorisés et qui manquent d'accès à l'information municipale ;

→ Intervenir au sein des équipements jeunesse de la collectivité (Espaces Jeunes, Centres d'Anim', Points Information Jeunesse) pour informer les jeunes des dispositifs existants et ponctuellement participer à des animations proposées par les équipes jeunesse ;

→ Participer à l'animation des créneaux sport-santé à destination des personnes en rémission de graves maladies,





en situation de handicap ou en situation de surpoids ou d'obésité ;

→ Intervenir en appui des activités «Sport adapté» lors des événements sportifs et dans le cadre des dispositifs de la collectivité ;

→ Proposer des informations sur les lieux où l'on peut pratiquer le sport librement et des informations sur une bonne nutrition en lien avec le dispositif Santé Nutrition spécialisé dans le domaine du «bien bouger», du «bien manger» et de la lutte contre l'obésité ;

→ Participer à l'organisation de l'événement «Femmes en sport», en accompagnant les dispositifs de la collectivité pour favoriser la pratique sportive des femmes dans l'espace public et les terrains en accès libre, ou en sensibilisant les jeunes usagers à l'égalité filles-garçons afin de contribuer activement à la lutte contre les discriminations.

2 / PROMOTION DU RESPECT DANS ET PAR LE SPORT

2.1. Mobiliser contre les violences sportives

Objectif d'intérêt général :

Responsabiliser et rendre acteurs les usagers des structures sportives en milieu urbain ou en zone rurale de la promotion des valeurs civiques et citoyennes de la pratique sportive.

Dans le cadre de leur mission, les volontaires sont amenés à :

→ Recueil des informations sur les différentes violences sportives existantes sur le territoire (physiques, verbales et autres) ;

→ Participer à la création de supports pédagogiques interactifs et adaptés à tout public sur le thème de la «lutte contre les violences dans le sport et les règles d'usages» ;

→ Aller à la rencontre du public qui utilise les structures sportives de la Ville (gymnase, etc.) et des professionnels du terrain (arbitres, entraîneurs, associations sportives, etc.) pour recueillir des témoignages de violences sportives ;

→ Participer à la mobilisation des usagers par des ateliers de sensibilisation autour des différentes violences dans le sport ;

→ Participer à la mise en œuvre de débats avec les usagers.

2.2. Sensibiliser à la protection des sites de pratiques de randonnée et favoriser un tourisme éco-responsable par la sensibilisation des usagers des sites de montagne

Objectif d'intérêt général :

Promouvoir des activités physiques et sportives et des pratiques touristiques qui soient durables, responsables et respectueuses de l'environnement.

Dans le cadre de leur mission, les volontaires sont amenés à :

→ Aller à la rencontre des publics en les sensibilisant à la sauvegarde des chemins, à la préservation des milieux naturels. Pour cela les volontaires seront présents en tant qu'ambassadeurs sur les sentiers aux côtés des animateurs, lors d'actions de mobilisation de publics cibles, de locaux et de touristes. Ils contribueront à des actions d'animation, de sensibilisation et des actions pédagogiques sur le terrain ;

→ Mettre en place des actions concrètes auprès des personnes travaillant dans les structures d'accueil et auprès des randonneurs qui y séjournent pour sensibiliser les randonneurs aux bonnes pratiques en faveur d'une pratique responsable : suppression des emballages individuels, gestion des déchets, etc. ;

→ Accompagner également la structure dans cette démarche : utiliser des produits d'entretiens biodégradables, harmonie de la structure avec son environnement naturel, favoriser les énergies renouvelables, la réduction des consommations d'eau et d'énergie, mettre en place le tri sélectif, bannir l'utilisation de désherbant et de pesticide au profit de techniques naturelles, mettre en place des animations d'initiation à l'écologie et au développement durable, une restauration locale et des pique-niques zéro déchet.

2.3. Prévenir et lutter contre le harcèlement et les violences sexuelles dans le sport

Objectif d'intérêt général :

Favoriser une pratique du sport excluant le harcèlement, les violences sexuelles et les comportements contraires à son esprit.

Dans le cadre de leur mission, les volontaires sont amenés à :

→ Recenser les organismes et associations du territoire qui traitent des différentes formes de harcèlement et concevoir avec eux des interventions auprès du public sportif ;

→ Inventorier les outils de prévention existants (expositions, films, ressources ...) ;

→ Créer des supports d'animation, de formation et des outils pédagogiques sur la thématique du harcèlement et des violences sexuelles ;

→ Co-animer des ateliers en direction de jeunes ayant une pratique sportive ;

→ Assurer une veille sur la thématique.

3 / FACILITER L'APPRENTISSAGE DE SAVOIR-FAIRE GRÂCE AU SPORT

3.1. Permettre l'accès à la nage et contribuer à prévenir les risques de noyade

Objectif d'intérêt général :

Développer l'apprentissage et la pratique de la natation

auprès du plus grand nombre et de tous les publics. Faciliter l'apprentissage de la nage chez les plus jeunes, notamment afin de prévenir les noyades.

Dans le cadre de leur mission, les volontaires sont amenés à :

→ Être un ambassadeur du programme, en allant à la rencontre des publics cibles, des familles, des structures accompagnant des publics spécifiques, des établissements scolaires, pour faciliter la réalisation d'actions communes auprès de ces publics. Par exemple : organiser un cycle d'acquisition de l'aisance aquatique pour des personnes réfugiées et leur famille ;

→ Prendre l'attache, en lien avec son tuteur, des structures accueillant ou accompagnant des personnes en situation de handicap, les informer des dispositifs et des activités proposées, organiser en lien avec ces structures la venue des publics, faciliter la réalisation des activités en amont et pendant la séance en prévoyant les adaptations nécessaires au public ;

→ Aller, en lien avec des collectivités ou d'autres partenaires, au-devant des familles pour les informer des dispositifs existants, des équipements et des activités proposées ;

→ Dans les territoires qui s'y prêtent, intervenir sur les plans d'eau pour mener des actions de sensibilisation et de prévention des noyades et informer le public du dispositif d'aisance aquatique et des équipements ;

→ Être présent sur des stands ou événements de prévention pour effectuer une première sensibilisation ;

→ Renforcer le sens de cette action en aidant à la mise en place de cérémonials lors de la remise de diplôme de fin des sessions « J'apprends à nager ».